



La majorité des Québécois appuie l'adoption du projet de règlement interdisant les saveurs dans les produits de vapotage

Adoption rapide réclamée afin d'assurer sa mise en vigueur cet automne

Montréal, le 12 juillet 2023 — Un [nouveau sondage Léger](#) réalisé pour la **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** montre que la majorité (67 %) des **Québécois** appuie l'adoption du [projet de règlement](#) déposé le 19 avril dernier visant à interdire les versions de cigarettes électroniques aromatisées aux saveurs de fruits et de menthe. Fait intéressant, la moitié (50 %) des répondants savent que les groupes et mouvements qui s'opposent aux restrictions sur le vapotage ont été mis sur pied par des entités commerciales ayant un intérêt financier dans la vente des cigarettes électroniques.

« Ces résultats devraient motiver le gouvernement du Québec à procéder rapidement avec la publication finale de ce règlement longuement attendu. Ce ne sont pas seulement les [autorités en chef de la santé](#), l'[Institut national de santé publique](#), les [groupes antitabac](#), la [Fédération des comités de parents du Québec](#) de même que des associations d'établissements d'enseignement qui appuient l'interdiction des saveurs dans le vapotage, mais également la majorité de la population québécoise, soit plus de [4,6 millions](#) de Québécois adultes, » commente **Flory Doucas, codirectrice et porte-parole de la Coalition**.

Par ailleurs, « les élus devraient prendre note des intérêts commerciaux qui se cachent derrière les mouvements d'apparence populaire qui s'opposent à de telles restrictions, comme en est déjà consciente la moitié de la population québécoise, » ajoute **madame Doucas**. En fait, seulement 7 % de la population croit que ces mouvements sont mis sur pied ou financés par des consommateurs n'ayant pas d'intérêts commerciaux liés à l'industrie du vapotage.

« L'industrie tente généralement à dissimuler son rôle dans les nombreuses campagnes d'opposition auprès de la population et des politiciens. Or, en déposant ce projet de règlement fort solide et complet, il est clair que le gouvernement du Québec n'a pas cédé devant ce type de pression ni devant toute [la désinformation](#) que ces derniers incarnent. »

« Cela étant dit, [la réglementation québécoise n'est pas encore adoptée](#) et, [si elle ne l'est pas rapidement, les mesures tant attendues ne seront pas en vigueur pour la prochaine rentrée scolaire](#). L'adoption finale du projet de règlements devrait être prioritaire si le gouvernement cherche réellement à protéger les jeunes contre les méfaits de la dépendance à la nicotine et des autres [substances toxiques](#) dans le vapotage. Des nouveaux jeunes s'adonnent au vapotage tous les jours. Le resserrement du cadre réglementaire pour les produits de vapotage demeure urgent en plus d'être populaire, » ajoute la **porte-parole**.

Le sondage a été réalisé auprès d'un échantillon de 1001 adultes au **Québec** par la firme **Léger** entre le 30 juin et le 4 juillet 2023, soit à peine quelques semaines après la publication du projet de règlement (avril). Or, cette réglementation se fait longtemps attendre, les groupes québécois de lutte contre le tabac ayant par exemple réclamé l'interdiction des saveurs depuis au moins [2019](#).

Mouvements mis sur pied ou financés par des intérêts commerciaux

Il importe de savoir que derrière les groupes et mouvements qui s'opposent au resserrement des règles sur les saveurs se cachent généralement des intérêts commerciaux. Certains regroupements représentent ouvertement l'intérêt des importateurs, distributeurs et commerçants de liquides et de dispositifs, comme l'[Association canadienne du vapotage \(ACV\)](#) et l'[Association des représentants de l'industrie du vapotage \(ARIV\)](#), mais il y a aussi des entités qui se présentent comme des mouvements populaires alors qu'elles sont [mises sur pied ou financées](#) par les fabricants de cigarettes électroniques dont les grands cigarettiers. Par exemple, bien que le groupe [Droits des Vapoteurs \(ou la Coalition pour les droits des vapoteurs — CDVQ\)](#) se présente comme étant une mobilisation citoyenne, ses porte-parole sont des commerçants dans l'industrie du vapotage et le groupe entretient [des liens étroits](#) avec l'industrie du tabac et du vapotage notamment par l'entremise de [ses dirigeants](#).

Vapotage chez les jeunes

La légalisation par le **gouvernement du Canada** des cigarettes électroniques par la voie d'un encadrement inadéquat en 2018 a eu pour effet d'entraîner une [croissance rapide](#) du vapotage chez les jeunes, croissance qui a quintuplé au **Québec** entre [2013 et 2019](#). La commercialisation a causé [plus de torts que d'avantages](#), et ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui en sont les grands perdants. En effet, pour chaque quatre anciens fumeurs additionnels qui vapotent depuis 2017, il y a [cinq vapoteurs additionnels](#) (en 2021) qui n'étaient pas des fumeurs. Il y a donc plus de 100 000 Québécois de 12 à 24 ans qui vapotent aujourd'hui sans avoir été fumeurs. Le taux de vapotage chez les 12-24 ans (13,4 %) est [3,6 fois plus élevé](#) que chez les 25 ans et plus (3,7 %). Parmi les jeunes et les jeunes adultes (12-24 ans) qui vapotent, la grande majorité (91 %) n'en tire aucun avantage en matière d'arrêt tabagique. Pire, au Québec, le taux de vapotage [continue d'augmenter](#) parmi les élèves en secondaire IV et V.

« Alors que les cigarettes électroniques étaient initialement qualifiées comme une solution quasi miraculeuse pour aider les fumeurs à arrêter de fumer, leur mise en marché n'a pas mené aux résultats souhaités. Non seulement y a-t-il une [absence de preuves](#) quant à l'efficacité du vapotage à l'échelle populationnelle pour cesser de fumer, mais la vente libre des cigarettes électroniques a provoqué une hausse fulgurante du vapotage chez les jeunes. Ce phénomène était tout à fait prévisible à cause des formats et emballages attrayants et, surtout, la disponibilité de saveurs alléchantes comme les baies et la mangue. Ce type de marketing pernicieux minimise la perception des risques pour la santé de même que la dépendance à la nicotine. Les efforts de sensibilisation et de surveillance déployés par les enseignants et les parents ne sont pas suffisants pour contrer les tactiques de marketing sournoises qu'emploie l'industrie du vapotage, d'où l'importance pour le gouvernement de contrôler de telles pratiques commerciales, » conclut la **porte-parole**.

QUESTIONS DU SONDAGE

- 1) « En vue de contrer la consommation des cigarettes électroniques avec nicotine chez les jeunes, un projet de règlement a été déposé au Québec, mais ce dernier n'a pas encore été adopté. Le règlement prévoit interdire les produits de vapotage aromatisés, par exemple ceux aux saveurs de fruits ou de menthe, tout en laissant sur le marché les versions sans saveur ou à saveur de tabac notamment pour les fumeurs souhaitant utiliser ces produits. Êtes-vous en accord ou en désaccord avec ce projet de règlement ? »
- 2) « Des groupes et des mouvements de personnes s'opposent actuellement à ce règlement visant à encadrer davantage les produits de vapotage. Selon vous, par qui ces groupes d'opposition ont-ils été mis sur pied ou sont-ils financés?
 - Des fabricants ou commerçants de produits de vapotage, incluant l'industrie du tabac.
 - Des professionnels du milieu de la santé qui se spécialisent dans l'arrêt tabagique.
 - Le gouvernement provincial et/ou fédéral.
 - Des consommateurs n'ayant pas d'intérêts commerciaux dans l'industrie du vapotage.
 - Autre. - Je ne sais pas. »